

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le code de l'Éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu les statuts du service commun « Presses Universitaires » adoptés par le conseil d'administration en séance du 29 mai 2012,  
Vu la proposition de Monsieur Gilles PACHE, Directeur des Presses Universitaires,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Est nommée directrice scientifique éditoriale des Presses Universitaires d'Aix-Marseille Université, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :

- Madame Perle Abbrugiati (PR), Directrice éditoriale PUP

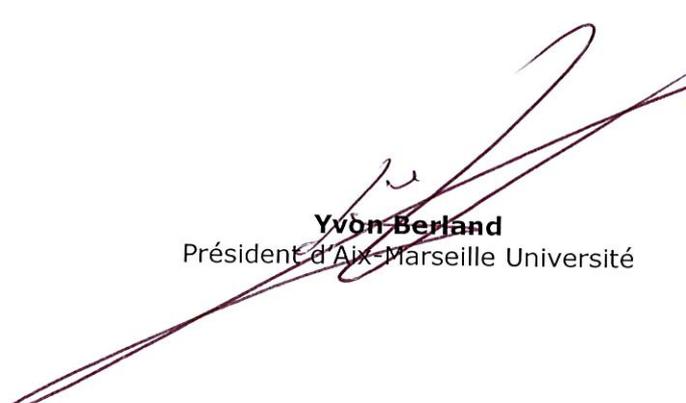
#### **Article 2 :**

Le mandat de la directrice scientifique éditorial des Presses Universitaires est de 4 ans.

#### **Article 3 :**

La Directrice Générale des Services de l'Université et le Directeur des Presses Universitaires sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2017

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

